

DROIT DE REPONSE aux MENSONGES DE M. STENER :

Tout d'abord il faut savoir que le premier principe des investissements d'une commune, c'est sa capacité à les rembourser, comme pour tout le monde, et non pas son montant Jamais la commune de l'île d'Arz n'a été « dans le rouge » ce qui est impossible pour deux raisons : 1) le Percepteur, qui est le comptable des finances des communes, est présent lors du vote du budget chaque année et qu'il ne laissera pas, bien évidemment, une commune aller trop loin dans ses dettes et 2) la Préfecture a un service qui suit de très près ce qui se fait dans les communes, et en particulier pour les finances, qui est le Contrôle de la Légalité, ce que M. Stener ne peut pas savoir n'ayant jamais été élu.

Ensuite, la capacité de désendettement de l'Île-d'Arz évalue le rapport entre l'encours de la dette de l'Île-d'Arz et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette, si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

Avant les chiffres, une dernière précision pour M. Stener qui a des problèmes avec les dates : mon mandat a été de mars 2008 à mars 2014, de ce fait je n'ai pas procédé à l'achat du terrain de la Grée, ce qui a été fait par M. Tanguy et son équipe, à un prix exorbitant (535€/m2), et il a été vendu par Mme Stéphany après mars 2014, je ne suis donc **EN RIEN** concerné par ce terrain. Dernier exemple des mensonges de M. Stener : la commune de l'île aux Moines (+ 500 habitants) n'est pas classée dans la même catégorie que celle de l'île d'Arz (250 habitants), il compare donc ce qui n'est pas comparable.

Les seuils d'alerte financiers des communes sont :

Moins de 8 ans : endettement faible à moyen

De 8 ans à 11 ans : endettement fort

De 11 à 15 ans : très fort

Plus de 15 ans : surendettement

La commune de l'île d'Arz n'a dépassé les 8 ans qu'une seule fois en 2016, ce qui n'était pas catastrophique. Je n'étais plus maire depuis 2014... de 2008 à 2014 – durant mon mandat – nous n'avons **JAMAIS** dépassé le seuil des 8 ans donc nous avons **TOUJOURS** eu un endettement noté de **FAIBLE** à **MOYEN**.

Enfin entre 2009 et 2014, les investissements de la commune de l'île d'Arz se sont montés, au total, à : **3.674.260€**, ceci sans **AUCUNE AUGMENTATION DES IMPOTS**, seules les bases décidées par l'Etat ont augmenté. Ce sont les subventions obtenues qui ont permis ces investissements très conséquents.

A lire dans le Journal du Net : Ile d'Arz

	Montant total €	Montant € par ildarais	Moyenne € villages moins de 250 hbts
Encours de la dette			
2010	651.390	2.595	67.273
2011	615.580	2.492	71.649
2012	573.130	2.293	71.914
2013	880.350	3.480	74.757
2014	988.270	3.985	74.683
2016*	878.430	3,754	77.624
2018*	1.091.470	4.664	82.477

Annuité de la dette			
2010	40.620	162	10.798
2011	42.380	172	11.275
2012	54.670	219	11.549
2013	55.670	220	12.456
2014	503.590	2031	13.020
2016*	70.350	301	13.437
2018*	96.030	410	13.448
Capacité de désendettement			
2010	3,3 ans		6,8 ans
2011	4,4 ans		4,4 ans
2012	4,9 ans		6,7 ans
2013	6,8 ans		4,3 ans
2014	7,1 ans		6,4 ans
2016*	8,4 ans		6,0 ans
2018*	5,1 ans		7,8 ans
*Plus maire			